



Après le silence de plomb, le fracas du béton !



On croyait avoir touché le fond avec l'affaire de la contamination au plomb des eaux de la direction régionale, contamination qui avait été cachée pendant 15 mois aux collègues concernés. On espérait au moins que cette lamentable histoire allait servir de leçon, et que désormais en matière de santé et de sécurité au travail la transparence serait de mise.

C'est raté !

Un bâtiment qui menace de s'effondrer...



Les canalisations plombées à peine remplacées, la direction régionale doit faire face à un nouveau problème : la construction d'un nouveau bâtiment, attenant à l'ancienne recette régionale, menace l'intégrité de la structure de cette dernière.

Une première expertise réalisée par le bureau VERITAS en octobre 2021 constate que le chantier voisin a mis à mal la structure et préconise un suivi régulier et des travaux de consolidation.

Quatre mois plus tard, le 1er février 2022, une réunion d'expertise judiciaire, en présence de représentants de la DI de Lyon et de la DR de Chambéry, conclut que la structure s'est encore fragilisée. Et le verdict de l'expert est sans appel : « **Dans l'immédiat, il est nécessaire que les bureaux utilisés soient déplacés dans un autre bâtiment, la mise en compression des cloisons pouvant amener leur ruine** ».

En d'autres termes, sauve qui peut, tout risque de s'effondrer !

... et une réaction bien tardive !

Quelle mesure d'urgence est prise par nos responsables à la suite de cette réunion ? Aucune. Non seulement les collègues de la division de Chambéry travaillant dans ce bâtiment ne sont pas évacués, mais ils ne sont même pas prévenus du danger qui les menace ! Sans parler des autres collègues ayant à se rendre à la division, qui ne sont pas avertis du danger qui les menace quand ils pénètrent dans ce bâtiment !

Pas de réaction non plus le 5 avril 2022, lorsque l'administration reçoit officiellement les conclusions de l'expert.

Le 05 mai 2022, au cours de la réunion DUERP, le représentant DR qui a assisté à la réunion du 1^{er} février 2022 fait un résumé de cette réunion aux personnels du site Waldeck ROUSSEAU.

Aucune allusion n'est faite à la dangerosité du bâtiment et au fait que ses occupants devraient l'évacuer.

Dans le DUERP mis à jour le 17 octobre présenté au CTSD du 17 novembre 2022, le risque est classé en B et aucune mesure de prévention n'est envisagée. Le projet de PAP, même s'il annonce en 1^{er} axe le « *Suivi des réglementations et préconisations en matière de sécurité et de santé au travail dans le domaine bâtimentaire pour les locaux des services de la circonscription de Chambéry* » ne fait jamais allusion quant à lui aux risques encourus au « pavillon ».

Que dire de la réunion sur le fonds d'amélioration du cadre de vie du 17 octobre 2022 au cours de laquelle le Directeur a confirmé que la CRPC allait toujours rejoindre le bâtiment d'en face ? Qu'en est-il du projet de local social au rez-de chaussée qui avait été approuvé par les agents présents ? Que vont devenir les fonds prévus pour l'amélioration du cadre de vie des agents ?

Ce n'est que le 5 janvier 2023 que, sur demande de la CGT, la DI de Lyon reconnaît les faits et accepte de communiquer le fameux compte rendu de la réunion qui s'est tenue plus de 11 mois plus tôt. Dans la foulée le bâtiment, qui a eu la délicatesse de ne pas s'effondrer jusque-là, est évacué en catastrophe et la division mal relogée en urgence dans les locaux de la direction régionale, sans que les agents de cette dernière ne soient informés de ce déménagement express. L'administration n'a apparemment pas eu ou pris le temps de réfléchir pour trouver une solution de repli correcte et satisfaisante pour les agents concernés. On n'ose penser à ce que serait la situation sans l'intervention de la CGT, nos collègues de la division seraient toujours dans leurs bureaux menacés de ruine *ad vitam æternam* ?

Encore une fois il est envisagé un jeu de chaises musicales, déshabiller Pierre pour rhabiller Paul, déplacer des services pour en reloger d'autres. Toujours au détriment des agents et en dégradant leurs conditions de travail. La communication interne n'étant décidément pas le point fort de la DI de Lyon ni de la DR de Chambéry, on ose quand même espérer que les agents concernés seront informés des réflexions en cours sur la future organisation des locaux et que la Formation Spécialisée de Service (ex-CHSCT) sera convoquée pour étudier les projets de l'administration. A moins que, comme à l'accoutumée, tout ne se fasse en catimini et en rasant les murs (du moins ceux qui ont vocation à rester debout).

La DDFIP seule responsable ?

Comment expliquer cette inaction et surtout ce silence de près d'un an, alors que les collègues travaillant dans l'ancienne RR étaient confrontés à un danger grave et imminent ? Le chef du pôle moyens de la DI nous explique que le rapport de février 2022, demandant l'évacuation immédiate du bâtiment, n'a été communiqué à la douane qu'en décembre.

Admettons. C'est effectivement possible, le rapport en question ayant été réceptionné par la DDFIP de la Savoie, division domaine qui en a accusé réception le 5 avril et a pu oublier d'en informer la douane.

Mais en renvoyant la responsabilité du désastre à la DDFIP la douane ne peut faire oublier totalement ses propres défaillances. La réunion du 1^{er} février 2022 s'est en effet déroulée en présence d'une représentante de la DI et d'un représentant de la DR de Chambéry. Comment imaginer un seul instant que ces derniers ne se soient pas inquiétés de la sécurité des agents travaillant dans les locaux et que l'expert ne les ait pas informés du danger ? Et comment imaginer qu'ils n'aient pas immédiatement

alerté leur hiérarchie respective des conclusions et recommandations énoncées par l'expert judiciaire ?

On se rappelle qu'il n'y a pas si longtemps en arrière, l'administration souhaitait faire emménager le Service Régional d'Enquête (SRE) dans les locaux de la division aujourd'hui en péril. Grâce à l'action de la CGT, cette opération immobilière hasardeuse n'avait, fort heureusement, pas abouti. Dans le cas contraire, ce ne sont pas 3 mais 9 agents qu'il aurait fallu reloger en urgence ! L'administration pourra donc remercier la CGT de l'avoir empêché de s'engager dans un désastre immobilier complet !

Les entrepôts ont également été impactés par les travaux voisins, qu'en est-il du bâtiment de la Direction Régionale qui, lui, n'a pas fait l'objet d'expertises ? Ce bâtiment est-il sûr pour les agents qui l'occupent ? Si des responsables qui cachent la vérité au sujet de la sécurité dans les locaux administratifs l'affirment, pourra-t-on leur faire confiance ?

Une nouvelle fois, l'administration n'a pas pris la mesure de ses obligations en matière de santé et de sécurité au travail. Et nos chefs n'ont toujours pas réalisé qu'ils ont une obligation de résultats en la matière, et que leur responsabilité pénale peut être engagée.

Si on entend que certains puissent être attachés à des bâtiments pluriséculaires, **comment le prestige peut-il primer sur le confort et surtout la sécurité des agents ?**

Pour la CGT il n'y a pas de sujet la priorité sera toujours la santé et la sécurité des agents.

